

## COMMUNE DE MACHEREN

<b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MARS 2014</b>
---

### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée a approuvé le compte administratif établi par Monsieur le Maire et le compte de gestion, établi par Madame la Trésorière Principale, pour l'exercice 2013. Les résultats s'établissent comme suit :

- en investissement : le montant des dépenses s'élève à 2 075 174.12 € et les recettes (y compris l'excédent reporté de 2012) à 1 755 623.84 €, soit un déficit de clôture de 319 550.28 €
- en fonctionnement : le montant des dépenses s'élève à 1 508 949.22 € et les recettes (y compris l'excédent reporté de 2012) à 2 269 583.57 €, soit un excédent de clôture de 760 634.35 €.

Statuant sur ce dernier, il a été décidé de l'affecter comme suit : 759 617.82 € au financement de la section d'investissement et 1 016.53 € à l'excédent reporté (budget 2013).

### ➤ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'assemblée a décidé de la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet.

### ➤ ADHESION DE LA COMMUNE DE FOLKLING AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA ROSSELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 82-SPF 42 du 6 avril 1982 portant création du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle modifié par arrêté préfectoral n° 05-2002 du 28 novembre 2002 portant extension des compétences du Syndicat ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Folkling en date du 18 novembre 2013 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la Commune de Folkling est de nature à renforcer la cohérence spatiale économique et la solidarité financière qui sont nécessaires au développement du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle ;

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle a accepté l'adhésion de la Commune de Folkling par délibération du 4 février 2014 :

Le Conseil Municipal de Macheren, a décidé de se prononcer favorablement à l'adhésion de la Commune de Folkling au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle.

➤ **COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation qui lui a été accordé en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, alors que les crédits étaient inscrits au budget.



MACHEREN, le 3 avril 2014

Le Maire

  
J. MEKETYN